

# ARRETE DE DELEGATION

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE EN DATE DU 14 mars 2008

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS  
CANTON DE VIC SUR AISNE  
Commune de Ressons-le-Long

## ARRETE PORTANT DELEGATION D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire de la commune de Ressons-le-Long

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 14 mars 2008, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoint ;

### ARRETE

**Article 1er :** A compter du 14 mars 2008, Madame Patricia LUCOT, 1<sup>ère</sup> Adjoint, est déléguée :  
• au suivi des affaires sociales (dossier d'aide sociale, RMI, actions du CCAS...);  
• aux relations avec les associations

**Article 2 :** Monsieur Eric DEBOSQUE, Deuxième Adjoint, est délégué pour :  
• l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes ainsi que le traitement de toute pièce comptable,  
• la signature de tout autre document relatif à la gestion financière de la commune  
• au suivi du personnel communal ;

**Article 3 :** A compter du 14 mars 2008, Madame Patricia LUCOT Messieurs Eric DEBOSQUE, Bertrand POINTIER, Bruno LENCEL nommés Adjoint, sont délégués pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil, ainsi que pour délivrer tout certificat et signer toute pièce, tout acte administratif ou notarié.

**Article 4 :** A compter du 14 mars 2008, Madame Florence CESVET-BERTIN, secrétaire de mairie, est déléguée pour la signature des bons administratifs d'une valeur inférieure à 150 euros (cent cinquante euros).

**Article 5 :** Monsieur Nicolas REBEROT le Maire et Madame Florence CESVET-BERTIN le Secrétaire de Mairie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Acte certifié exécutoire à compter du 14 mars 2008  
A Ressons-le-Long, le 14 mars 2008

Le Maire,



Première Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....et publication et notification le.....

